

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 5 septembre 2023**, à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivante :

- Lot numéro 2 692 100 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-206, afin d'autoriser l'implantation d'un équipement essentiel au fonctionnement de l'établissement, soit une génératrice, en cour arrière du bâtiment situé au **11 301, avenue L.-J.-Forget**, et ce, malgré l'article 79 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui n'autorise pas ce type d'équipement dans aucune cour pour un usage de la famille « équipement collectif et institutionnel ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 21 août 2023.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement